

Compte-rendu UNSA - CT 13.02.2012

Présents :

9 titulaires élus présents + 6 suppléants

Représentants FO absents

Administrateur provisoire, 3 ex présidents, DGS PRES, DGS par interim, DRH + Adjoint du DRH, Médiateur ex UHP, DGS ex INPL, DGS ex UHP

1. Approbation du PV de janvier. Vote

L'administrateur provisoire a proposé le rajout à l'ordre du jour de ce point dont les documents avaient été fournis, ce que l'ensemble des représentants des personnels a accepté.

L'UNSA a demandé que soit rajouté au PV l'intervention de l'administrateur provisoire indiquant qu'il considérait que les contractuels de Catégorie B et C pouvaient se voir proposer des contrats à 100% sur une période de plus d'un an tout comme les A (ce qui n'était pas possible notamment à l'Université de Metz). C'était un des points importants qui avaient fait voter l'UNSA pour la proposition sur les nouveaux contrats en CDD de l'UL.

Le CT s'est prononcé POUR à l'Unanimité.

L'UNSA demande également que les relevés de décisions soient disponibles pour tous sur l'ENT.

2. Statuts de l'Institut de Formation Tout au long de la Vie. Vote

Suite à la présentation des statuts de l'IFTLV sur lesquels le CT doit se prononcer, l'UNSA est intervenue pour soulever des questions de forme et de fond :

- Est-ce normal que les directeurs de composantes, de collegiums et de pôles scientifiques n'aient pas été consultés ni même informés ?
- Elle s'interroge sur l'opportunité de voter ces statuts maintenant. Pourquoi ne pas attendre la nouvelle équipe et le nouveau CA pour se prononcer ?
- Enfin, pourquoi le choix d'une UFR plutôt qu'un institut : en quoi consiste la part Recherche ?

Le CT doit se prononcer sur le statut du futur UFR IFTLV.

M. l'administrateur provisoire explique qu'il s'agit d'une structure de formation qui ne possède pas l'exclusivité de la Formation Continue, il existe une sous-direction de la FTLV et de l'Apprentissage et la FC existe aussi dans de nombreuses composantes. Il aurait été possible de structurer en Institut (article 33) mais cette hypothèse ne semblait pas judicieuse et supposait une approbation nationale des statuts. Le statut de département d'Université apparaissait mieux adapté mais la création des départements n'a pas été prévue dans l'UL. Il précise que le point suivant (vote sur les statuts de l'Institut Franco-Allemand) est supprimé car les statuts demandent à être retravaillés.

La FSU pose la question de la lisibilité de la Formation Continue vis-à-vis des usagers

M. l'administrateur provisoire répond que la lisibilité est clairement affichée au travers de la Direction de la Formation et que la Formation tout au long de la vie va être amenée à se développer dans les prochaines années et qu'il est donc logique que cette UFR soit créée pour aider à ce développement (de même que l'ancien NUFC affichait des formations continues en plus de l'offre des composantes et cela ne posait pas problème)

Le SGEN demande pourquoi il faut faire voter ces statuts par le CA provisoire.

M. l'administrateur provisoire explique que les statuts sont en attente depuis novembre et que des personnels attendent d'être fixés sur leur sort.

Le SGEN pose également la question du corps électoral : qui sont les enseignants de catégorie A et B appelés à voter ?

De plus, dans les composantes, beaucoup de choses se font pour la VAE : comment cela va-t-il s'articuler ?

M. l'administrateur provisoire répond qu'il s'agit des enseignants effectuant au moins 64 h dans cette structure qui composent les corps A et B du corps électoral.

Il explique aussi que si l'on ne parlait de rien, il ne créerait peut-être pas cette UFR mais que l'on s'appuie en l'occurrence sur l'existant.

Quant à la part Recherche, il rappelle que le CUCES a été à l'initiative de nombreuses innovations pédagogiques.

La FSU s'interroge sur le choix de la structure principale à Nancy et un site secondaire à Metz. Réponse est donnée qu'il existe apparemment un consensus sur la question.

La FSU indique qu'à sa connaissance le seul vote connu a été fait à Metz. Il demandait à ce que l'on garde l'existant à Metz, ces statuts ne reflètent donc pas vraiment la volonté des personnels concernés.

L'UNSA pense que la direction de la Formation est une bonne chose puisqu'elle affiche clairement une transversalité. En revanche la création de cette UFR révèle quelque chose au monde extérieur : elle est à part. De plus, il eut mieux valu un institut et pas une UFR. Elle souligne qu'une telle structure étiquetée formation continue laisserait entendre aux usagers que les autres composantes ne font pas de formation continue, ce qui est problématique puisque ce n'est pas le cas. De plus, donner le statut d'UFR à une structure intitulée « institut de la formation tout au long de la vie » laisse perplexe. Aussi une telle structure étiquetée formation continue laisserait entendre aux usagers que les autres composantes ne font pas de formation continue, ce qui est problématique puisque ce n'est pas le cas.

M. l'administrateur provisoire cite l'exemple de l'IUFM qui est un soutien et une incitation à la préparation aux concours pour les autres composantes et ne pose pas problème.

Vote : Contre à l'unanimité des présents. Le CT devra être re-convoqué dans les 8 jours sur cette question.

Vos élus UNSA ne comprennent pas l'urgence de cette décision (pourquoi ne pas attendre 15 jours l'installation du CA ?) et ils ont été contactés par des directeurs de composantes et de collegiums qui s'interrogent aussi sur cette urgence et sur le bien-fondé de cette création d'UFR.

Aussi ils se sont prononcés contre.

3. Proposition de création d'un groupe de travail sur la constitution de la CCPANT (Commission consultative des personnels non titulaires) Vote

A noter que l'administration dispose de documents mais pas les élus.

Les directives de constitution valables en 2010 ont été abrogées en juillet 2011 par décret. Aussi, il appartient maintenant à chaque établissement d'organiser les modalités d'élection et de fonctionnement de cette commission.

L'UNSA rappelle qu'étant majoritaire dans le CT elle souhaite l'être dans ce groupe de travail dont les enjeux ne sont pas seulement techniques afin de refléter au mieux les différentes opinions émanant des divers syndicats. Ce qui est accepté sans remarque par toutes les Organisations Syndicales présentes.

Le SGEN demande que les membres de ce groupe de travail puissent être désignés par les Organisations.

Nous obtenons donc une représentation identique au CT dans ce GdT.

UNSA 5 FSU 2 CGT 1 FO 1 SGEN 1

Vote POUR à l'unanimité.

4. Présentation du dispositif d'écoute et d'accompagnement des personnels.

Une présentation est faite par le médiateur de l'ex UHP qui est à l'initiative du projet et fait partie de cette commission. (Voir le Power Point sur l'ENT : onglet UL, informations UL)

Il rappelle qu'il a été créé pour répondre à de potentiels risques psychosociaux notamment liés aux nombreuses restructurations consécutives à la création de l'UL. Il est constitué de 5 membres dont un psychologue consultant de la MGEN et est dirigé par le médiateur de l'UHP. C'est lui qui reçoit toutes les demandes pour les groupes d'expression ou pour les entretiens individuels. Il insiste sur l'aspect confidentiel du travail de ces membres. Il nous informe que des groupes d'expressions ont déjà eu lieu et que certains personnels sont venus y témoigner pour d'autres qui n'osaient pas. Ce qui est problématique.

L'UNSA pose la question de la légitimité des 4 personnes issues des 4 établissements.

L'administrateur provisoire nous indique qu'il fallait que tous les personnels soient représentés enseignants-chercheurs et BIATOS. Ils ont été désignés par les 4 présidents. L'UHP a choisi son médiateur (Il précise que le médiateur choisi est indépendant du Président car n'a plus d'enjeux de carrière), l'INPL un personnel qui a connu des restructurations dans le secteur privé et a donc des connaissances en la matière, l'UPVM son adjoint à la DRH et Nancy 2 son VP CA qui était donc concernée par la RH.

L'UNSA exprime sa forte réticence à la présence d'un médiateur dans l'UL et rappelle l'importance des élus du personnel dans le dialogue entre administration et personnels. M. l'administrateur provisoire précise que le CA en décidera.

L'UNSA souligne qu'il est fondamental que le CT soit informé surtout si des groupes de parole ont déjà eu lieu. Elle demande également si cela concerne l'ensemble des personnels et qui reçoit les gens en entretiens individuels.

Le médiateur précise qu'il est le seul à recevoir les demandes d'entretiens individuels par mail et qu'il peut recevoir les gens (s'ils le souhaitent) au même titre que la psychologue du travail. Il précise que sont principalement concernés les services centraux qui fusionnent.

L'UNSA demande quand sera mis en place le CHSCT qui devrait être au cœur de ce dispositif. La réponse est que l'on ne peut pas tout faire en même temps mais que c'est prévu.

L'UNSA souligne qu'elle ne voit pas le lien entre l'entretien individuel et une restitution anonyme et plutôt collective.

La médiateur répond que cela peut rester anonyme ou pas et qu'alors des solutions très concrètes peuvent être trouvées. Le reste effectivement sera restitué sous forme de synthèse et sera le reflet de problématiques récurrentes collectives.

La FSU souligne que si les collègues en souffrance ne viennent pas c'est un souci. (ils ne veulent pas montrer à leur administration qu'ils sont dans un état de faiblesse qui pourrait leur être préjudiciable).

M. l'administrateur provisoire souligne que les analyses collectives peuvent servir à l'accompagnement des services fusionnés dans la mesure où elles permettront la prise de certaines décisions.

L'UNSA demande où sont les représentants du personnel dans ce dispositif car ils n'apparaissent pas dans le Power Point.

Le médiateur répond que bien entendu il en a parlé dans les réunions publiques et Monsieur l'administrateur provisoire ajoute que les représentants sont pleinement associés à ce dispositif.

L'UNSA sera vigilante sur le fonctionnement et le devenir de ce dispositif nécessaire d'accompagnement des personnels. Elle pointe du doigt un certain nombre de points notamment la formation des personnels d'écoute et la proximité de certains d'entre eux avec la structure, peu propice aux confidences.

5. Un point d'information hors ordre du jour

Retour sur les votes du CA provisoire à l'issue des deux derniers CT.

Il est à noter que tous sont positifs quels que soient les votes du CT.

L'UNSA demande si quand l'avis est défavorable à l'unanimité au CT cela est stipulé ?

En fait, cela n'est pas stipulé car le CT doit alors être re-convoqué et donc l'avis défavorable unanime n'apparaît pas.

Le SGEN demande à ce qu'un vote formel ait lieu en CA pour savoir si on peut diffuser les PV du CA provisoire qui à ce jour ne sont pas diffusés.

Il semble que diffuser le verbatim puisse poser problème.

6. RI du CT Hors ordre du jour

Un groupe de travail technique sera constitué pour rédiger le RI définitif du CT.

Toutes les OS seront représentés de manière paritaire car il n'y a là pas d'enjeu politique.

7. Prise en charge financière des agents contractuels nouvellement recrutés à l'UL au 01/01/2012.

L'UNSA a fait un courrier à l'administrateur provisoire car nous nous inquiétons du fait que les nouveaux contractuels et nouveaux titulaires embauchés sans concours risquaient de ne pas être payés fin janvier. Elle a reçu une réponse dont l'administration nous a rappelé la teneur.

Les nouveaux embauchés ont reçu 70% du salaire brut début février grâce au très bon travail de la Direction des Affaires financières, de l'agence comptable, de la DRH, de la direction du Numérique. 6800 personnels ont été payés normalement.

103 personnels ont bénéficié d'une avance sur salaire : 30 payés par la TG et 73 payés par l'Agence comptable (impossible de les faire payer par la TG, les délais étaient trop courts) dont 63 BIATOS dont 9 titulaires sans concours.

Soit 73 000 euros, 0.2 % de la masse salariale.

Ils ont tous été prévenus individuellement par courriel et par lettre.

L'UNSA précise qu'elle a connaissance de situations individuelles délicates où le paiement de 845 euros a provoqué rejet de paiement et agios. Elle demande si l'UL peut prendre cela en charge ? Toutes les personnes dans cette situation doivent se faire connaître auprès de la DRH pour une étude individualisée.

L'UNSA demande également pourquoi l'avance n'a pas pu être de 90 %.

La réglementation stipule que les avances sont de 70 % même si dans certains établissements cela allait jusqu'à 90%.

L'UNSA demande aussi un éclaircissement sur la notion de nouveaux contractuels concernés par la mesure sur les contrats CDD votée au précédent CT. En effet, elle a été alertée de cas où des personnes déjà là en 2011 ont été amenés à signer des contrats aux salaires revus à la baisse du fait de la nouvelle réglementation, et ceci contrairement à ce qui avait été expliqué. La réponse de l'administration est claire : de nombreuses dérogations ont été signées et les personnels qui seraient dans ce cas-là doivent faire remonter l'information à la DRH car ce qui a été voté ne concerne bien que les nouveaux contractuels.

8. Questions diverses

L'UNSA demande qui prend en charge les déplacements et frais de mission des élus des différentes instances de l'UL. L'administration lui répond qu'il faut remplir un ordre de mission et une demande d'autorisation d'utilisation de véhicule personnel si tel est le cas. Les frais de missions sont remboursés pour les titulaires et suppléants sur les crédits d'établissement (et non de composante).

L'UNSA demande à ce qu'un statut de l' élu soit mis en place. L'administration indique que les conseils devront effectivement travailler dessus.

La FSU demande ce qu'il en est de l'harmonisation du temps de travail des enseignants contractuels qui était très variable d'un établissement à l'autre. Il lui est répondu que la future équipe en décidera au même titre que l'ARTT, l'indemnitaire ...

La FSU demande des informations concernant les nouveaux dispositifs CDI et titularisation. Le DRH indique les principales clauses des textes :

- CDI : Dès promulgation, les agents justifiant de 6 années d'ancienneté avec le même employeur et le même contrat au cours des 8 dernières années se verront proposer un CDI. Cela concerne 35 agents dans l'UL.

- Titularisation : Les agents justifiants de 4 années de services au cours des 6 dernières années et embauchés avant le 31.03.2011. Il y a 296 personnels dont 29 CDI potentiels et 13 enseignants chercheurs contractuels concernés.

Le dispositif durera 4 ans dès promulgation et décret d'application. Il consistera en des examens professionnels, recrutement sans concours pour les C ou concours réservés. Mais, il ne concerne pas les IGR les Conservateurs, les enseignants-chercheurs et les chercheurs.

(Pour plus de détail : Circulaire du 21 novembre 2011 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord [...] <http://itefa.unsa.org/?Contractuels-Circulaire-relative-a>). La mise en place ne commencera pas avant 2013 car le calendrier n'est pas encore fixé.

La FSU demande le coût du programmiste (études dites préalables qui a pour objectif de permettre aux maîtres d'ouvrage d'exprimer les objectifs et les contraintes d'un projet immobilier dont il a la charge ce qui permet de réduire le risque d'un coût final alourdi par des imprévus). L'administration donne les sommes de 40 000 euros HT pour Nancy + 19 000 euros pour Metz.

La FSU s'interroge sur le devenir des personnels de l'IUFM de Paixhans. L'administration lui indique qu'ils seront intégrés sur les sites du Saulcy et de Montigny. Ils ont tous été informés et ont formulé des vœux d'affectation. Il ne devrait pas y avoir de problèmes.

Séance levée à 17h05.